



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY



MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

APPEL D'OFFRES

RE : ENTRETIEN D'HIVER ET SABLAGE DES CHEMINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

Durée : Un (1) an, trois (3) ans ou cinq (5) ans
(2022/2023, 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027)

À l'option de la Municipalité

Longueur approximative : Plus ou moins 115 kilomètres
(Voir annexe 1 du devis)

Libellé du prix : Le prix de la soumission doit être détaillé et formulé en conformité avec le présent appel d'offres, en respectant intégralement le devis, sur les formules de soumissions émises par la Municipalité.

La Municipalité de Mandeville requiert les services d'un entrepreneur pour ouvrir, entretenir, déneiger, sabler et maintenir les différents chemins situés sur son territoire en conformité avec le devis préparé à cet effet.

L'entrepreneur soumissionnaire doit être en mesure de satisfaire à toutes et chacune des exigences de la Municipalité en conformité avec le devis préparé à cet effet, et comportant une liste détaillée de l'équipement requis et mis en disponibilité pour l'exécution du contrat d'entretien d'hiver.

Les soumissions seront reçues au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité tous les jours de la semaine, aux heures habituelles d'ouverture du bureau, et ce, au plus tard le 12 avril 2022 à 11 h. Les soumissions devront être présentées sur les formules mises à la disposition des entrepreneurs soumissionnaires par la Municipalité sous enveloppe cachetée, et porter la mention :

« SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN D'HIVER ET SABLAGE DES CHEMINS »

La soumission ne devra contenir aucune condition que celles stipulées par la Municipalité et respecter en tout point les exigences des documents de soumission.

Aucun renseignement obtenu oralement relativement aux documents de soumission ne pourra lier ou engager la responsabilité de la Municipalité et/ou de ses employés et/ou représentants.

Dans le cas de compagnies dûment incorporées, elles devront être accompagnées d'une copie certifiée conforme des minutes autorisant la présentation de telle soumission avec une résolution de la compagnie autorisant le signataire à signer la soumission; dans le cas de sociétés enregistrées, une copie certifiée conforme de la déclaration de raison sociale doit être annexée, comportant le nom des personnes faisant affaire ensemble dans ladite société; dans le cas de sociétés non enregistrées, le nom et l'adresse de tous les membres de ladite société devront être indiqués sur la soumission, et la signature de chacun d'eux devra y être apposée.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement à 11 h 01, en date du 12 avril 2022, au bureau de la Municipalité de Mandeville, situé au 162, rue Desjardins, Mandeville (Québec) J0K 1L0.

Le présent appel d'offres, ainsi que le devis et la soumission feront partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, après adjudication du contrat.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte à l'égard du ou des soumissionnaire(s).

DONNÉ À MANDEVILLE, CE 23^E JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

Valérie Ménard
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe